

Plan Local d'Urbanisme de Damelevières



Annexes sanitaires

*Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil communautaire de Meurthe, Mortagne, Moselle
en date du 10 mai 2023
arrétant le Plan Local d'Urbanisme de Damelevières*

Maîtrise d'Ouvrage



Maîtrise d'Oeuvre



Annexes Sanitaires

Le Syndicat Intercommunal de l'Environnement (SIE) de Blainville Damelevières a pour compétence l'assainissement hors réseau pluvial et l'eau potable hors poteaux incendie.

1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La Commune de Damelevières est rattachée au syndicat intercommunal de l'Environnement de Blainville-Damelevières qui exploite une prise d'eau sur la Meurthe à Blainville-sur-l'eau au niveau de « la Cité des Hauts des Places ».

L'eau est neutralisée puis acheminée vers deux châteaux d'eau. En conséquence, pour les zones constructibles, le branchement sur le réseau public d'eau est obligatoire pour toutes les constructions nouvelles.

Il n'y a pas de zone de périmètre de protection de captage sur la commune.

Damelevières a établi une politique communale respectueuse de l'environnement avec l'arrêt de tout intrant chimique et autres pesticides pour préserver ses milieux aquatiques, depuis 2015.

Le réseau dessert 7230 habitants.

Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100 %
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100 %
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110 points
Rendement du réseau de distribution	63,80 %
Pertes en réseau	11,70 m ³ /km/j

2. ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement est assurée techniquement par des réseaux assainissements qui aboutissent à un poste de relevage.

Quatorze postes de Rechainviller à la Station d'épuration de Damelevières permettent l'acheminement des effluents pour y être traités, soit environ 400 tonnes de boues par an. Une station d'épuration moderne et conforme a été mise en service en 2014. Sa capacité est de 9000 équivalent-habitants par boue activée aération prolongée (très faible charge)

Un plan de Zonage assainissement a également été engagé et approuvé.

✓ Assainissement non collectif

Relèvent du service public d'assainissement non collectif (SPANC) toutes les populations délimitées en zone d'assainissement non collectif.

3. RAMASSAGE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La compétence de gestion des déchets est portée par la CC3M.

Ordures ménagères :

La collecte est effectuée par Suez, incinération à Ludres (Onyx).

Rythme : Collecte 1 fois par semaine.

La collecte s'effectue 2 fois par semaine pour les lieux accueillant un public sensible; (crèches, résidence autonomie et Ehpad)

La commune valorise depuis novembre 2014, les déchets de cuisine et restes alimentaires de la cuisine de la Résidence (200 repas environs)

Tri sélectif hors verre :

La collecte est réalisée en régie

Un transit se fait à Laronxe (Véolia), puis le tri à Dieulouard (PAPREC).

Contrats de reprise avec divers repreneurs.

Rythme : Collecte toutes les 2 semaines.

Verre :

La collecte se fait environ toutes les 3 semaines.

La CC3M est en cours de rédaction d'un marché pour de nouvelles commandes.

Actuellement, environ 17 PAV sont présents sur Damelevières.

La collecte est effectuée par Mneris (Saint-Menge), et le traitement par OI Manufacturing (Gironcourt)

Déchetteries :

Il existe 2 déchetteries sur le territoire (Bayon et Blainville-sur-L'eau).

Haut de quai géré en régie, bas de quai en prestation.

Sites décentralisés :

Pas de benne à déchets verts à Damelevières mais sur le secteur Mortagnes

Bornes textiles

La CC3M propose des composteurs de 600 litres en douglas et en acacia et participe financièrement à l'achat.

Un site pilote de compostage partagé est en projet en pied d'immeuble sur un site ICF à Damelevières (lancement 2021 ou début 2022) en lien avec la CC3M.

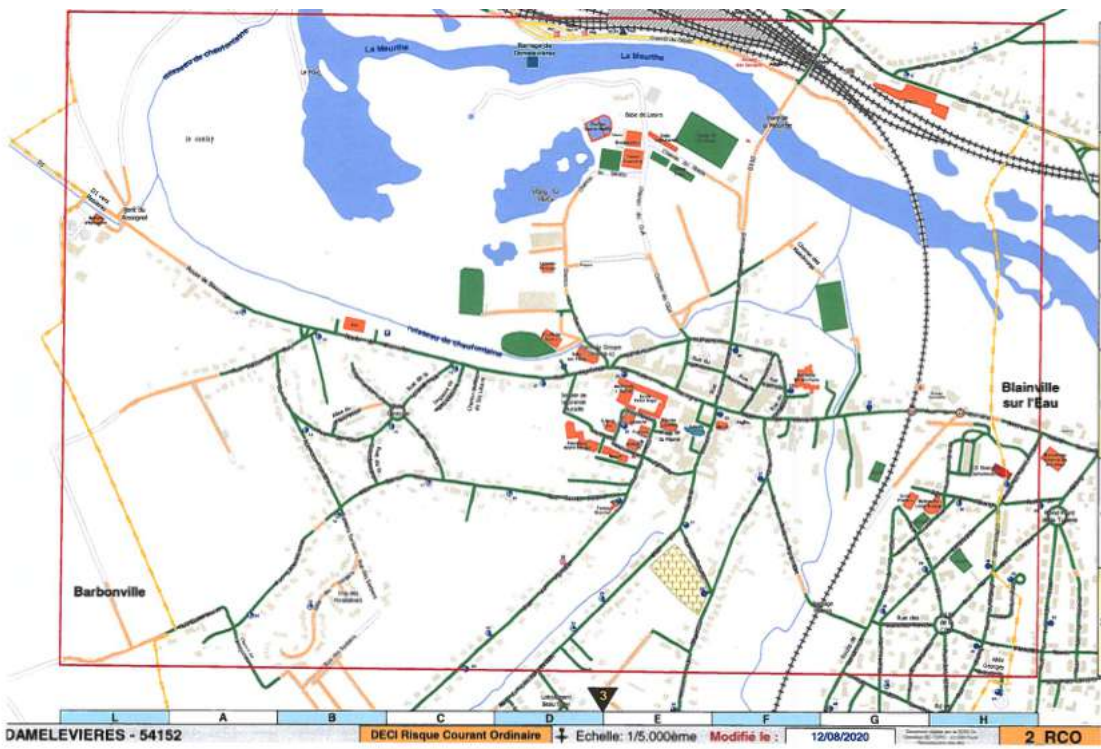
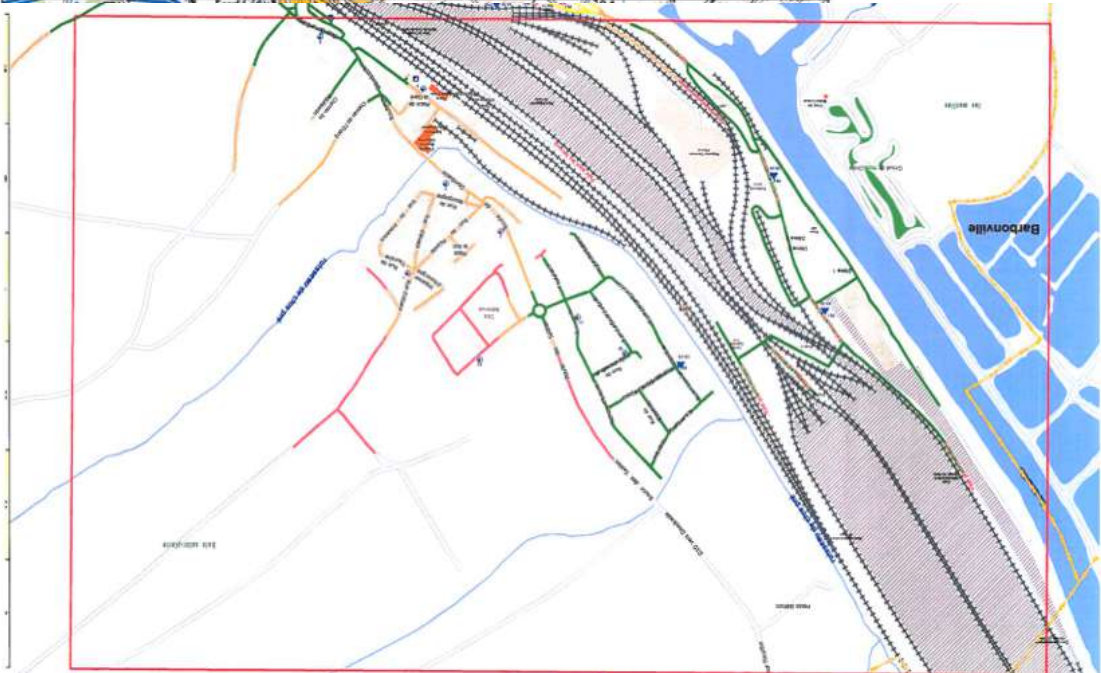
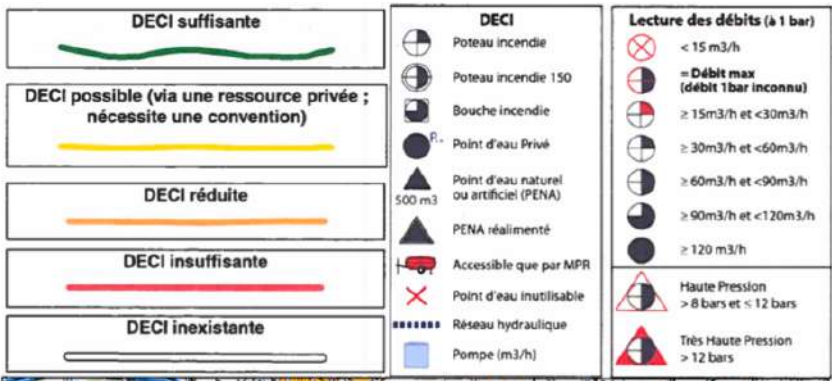
Une aide est également attribuée pour l'achat d'un lombricomposteur pour offrir aux foyers n'ayant pas d'espace extérieur, un moyen de réduire le poids de leurs déchets.

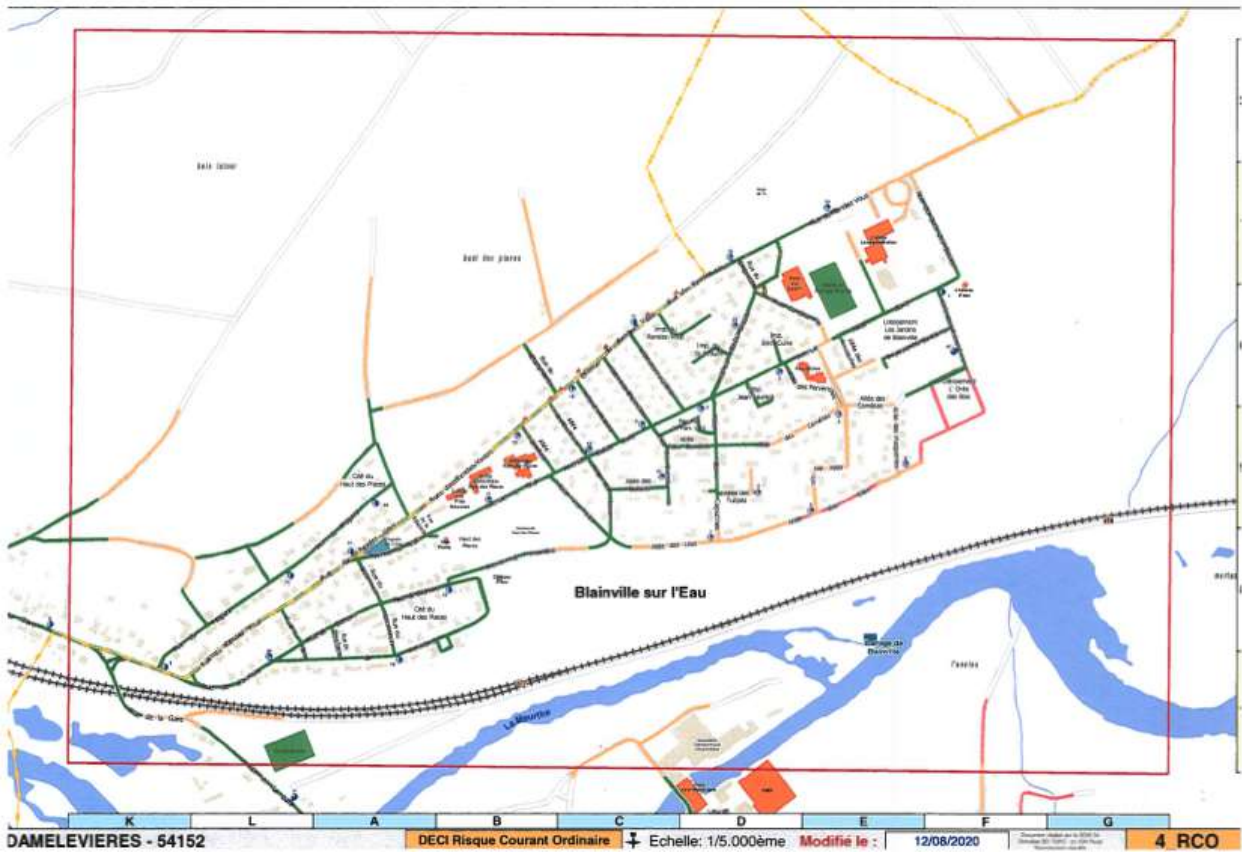
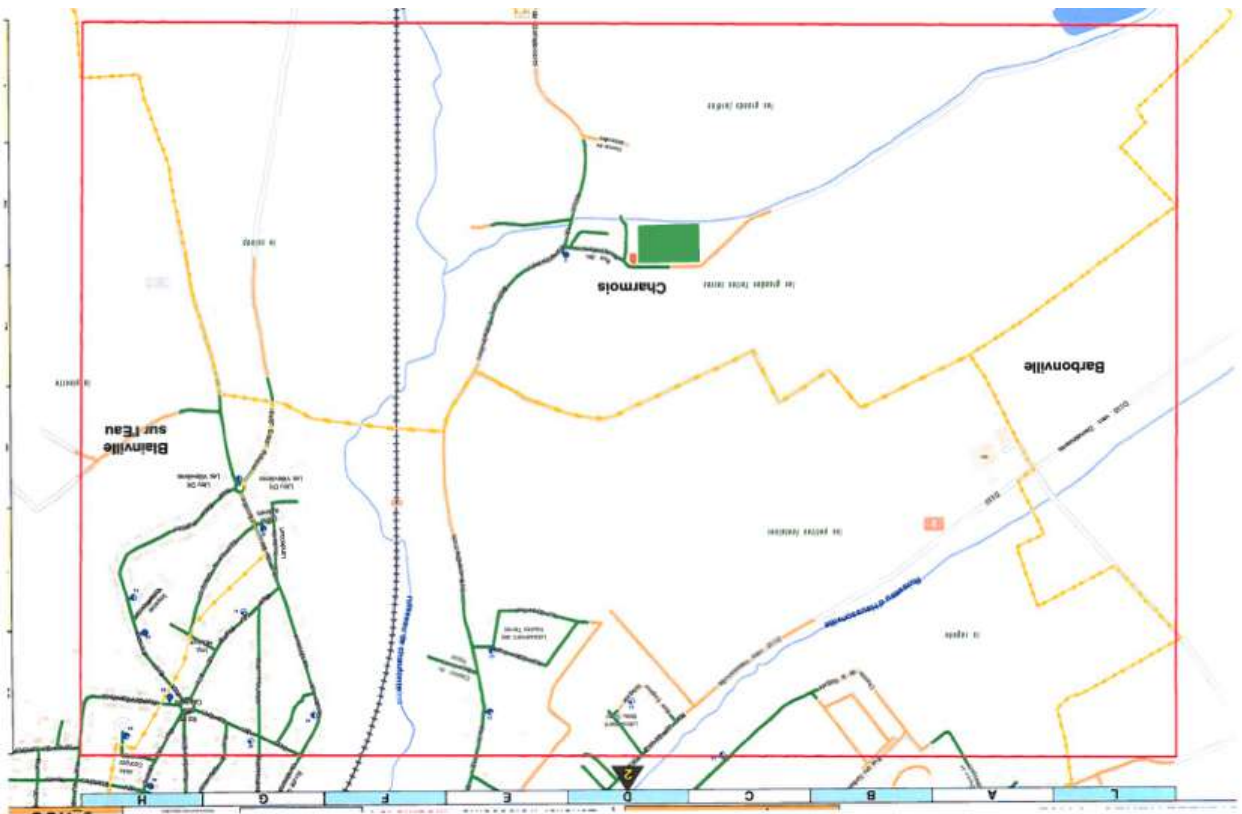
4. DÉFENSE INCENDIE

Le Service Départemental d'Incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle a réalisé des contrôles sur le réseau les 31/08/2018, 08/01/2020 et 12/11/2014.

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) de la commune repose sur 61 points d'eau incendie (PEI) : 56 PIN 100 et 5 points d'eau artificiels.

Cartes de défense incendie :





DAMELEVIÈRES - 54152 DECI Risque Courant Ordinaire Echelle: 1/5.000ème Modifié le : 12/08/2020 4 RCO